

Audition sur la réforme de la PCP : Dimension externe (Accords de pêche)

Commission Pêche du Parlement européen 22/06/10

DR CHERIF Ahmed Mahmoud

Mesdames et messieurs,

Ce débat sur le Livre vert constitue un exemple de bonne gouvernance, de volonté de transparence dans la gestion des affaires publiques, dont tous les décideurs devraient s'inspirer. Car la consultation des acteurs constitue le meilleur moyen d'élaborer des bonnes mesures, de les faire partager, adopter, et en faciliter la mise en œuvre. Aussi, malgré l'immensité des défis que constituent les « cinq problèmes structurels de la PCP », je suis optimiste quant aux issues de ce processus, qui devrait permettre de faire des avancées décisives vers la réalisation de la « vision de la pêche européenne en 2020 ».

Vision que beaucoup d'entre nous en Afrique de l'ouest partageons, d'autant plus que sa réalisation en Europe aurait des répercussions éminemment positives sur leurs propres pêcheries.

Mais les défis chez nous sont beaucoup plus importants s'agissant de pays pauvres lourdement endettés, dépendants pour beaucoup d'entre eux de la générosité des pays riches comme l'UE pour leur survie.

Les APP n'ont pas eu les effets bénéfiques escomptés sur le développement des pêcheries et la durabilité des stocks halieutiques en Afrique de l'Ouest.

Ce constat est illustré par l'exemple de la Mauritanie, destinataire du contingent le plus important de navires européens et de la plus forte enveloppe financière des APP.

Ce pays avait adopté durant les décennies passées, plusieurs politiques sectorielles, centrées sur la protection et l'exploitation durable des stocks, et l'intégration du secteur halieutique à l'économie nationale.

Mais la quête pressante de recettes budgétaires, à travers la vente massive de licences de pêche aux armements étrangers, dont ceux de l'UE, avait mis en pièces cette vision à long terme, et accentué la dégradation des stocks, soulignée par les groupes de travail du COPACE (au niveau régional, et local), les groupes de travail scientifiques issus des commissions mixtes conjointes des Accords de Partenariat pour la pêche avec l'Union Européenne, qui confirment les résultats des travaux de l'Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches, selon lesquels ces stocks auraient perdu plus des deux tiers de leur abondance, du fait d'un effort de pêche excessif exercé par une flottille pléthorique autorisée par le Gouvernement.

De même, pour l'essentiel, l'industrie nationale des pêches se réduit à quelques petits ateliers artisanaux de congélation, ou de conditionnement en frais de poulpe ou de démersaux nobles pour l'exportation, s'appuyant pour son approvisionnement essentiellement sur la pêche artisanale, et côtière, les ateliers préparant des produits élaborés étant seulement deux, et six usines de farine de poisson qui ont poussé comme des champignons en moins de trois ans.

Tandis que l'armement industriel national est devenu obsolète et pose avec acquitté le problème de son renouvellement, sur lequel les Autorités n'ont pas encore donné leur réponse, les embarcations de la pêche artisanale et côtière se sont avérées être le seul armement national viable, assurant la pleine couverture de la consommation locale, avec des produits de première qualité, un CA export de 70 millions, une valeur ajoutée estimée à 51

millions \$ US, faisant vivre une myriade d'activités aux retombées socio-économiques considérables, dont 36000 emplois.

Les APP ont effectivement contribué au financement de certains organismes cardinaux du système d'aménagement des pêches comme la recherche et la surveillance, mais les fonds sont allés pour l'essentiel vers le fonctionnement de ces institutions, dont les équipements lourds (navires, laboratoires, et équipement de recherche et de surveillance), ont été financés par d'autres bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Japon, Allemagne, France).

Aussi, pour l'essentiel, les importantes recettes venant de ces accords n'ont pas été dirigées vers le développement du secteur de la pêche, où pourtant des projets importants d'infrastructures, bien que programmés par les stratégies sectorielles, attendent depuis plusieurs années des financements, alors que les fonds d'appuis sectoriels posent des problèmes d'absorption et risquent d'être dirigés vers des projets dont la viabilité n'est pas bien établie, et que le Gouvernement manque de ressources pour réaliser ses ambitieux programmes sociaux, ce qui reflète la mauvaise allocation des ressources issues des APP,

Ce qui est réellement visible sur le terrain, ce sont les investissements japonais, qui ont permis la construction de deux grands marchés modernes pour la commercialisation du poisson, les deux navires écoles de l'Institut national des recherches océanographiques et des Pêches IMROP, un laboratoire d'analyse des produits de la pêche etc. et divers projets dans la pêche artisanale, dont celui qui avait permis d'introduire la technique de pêche au poulpe, qui a été le véritable moteur du développement de cette profession, et, plus récemment, la section pêche artisanale de l'école nationale d'enseignement maritime et de pêche, alors que ce pays n'a qu'une présence symbolique, seulement dans la pêche. à quelques licences de pêche pour canneurs. Ce sont l'Allemagne, la France, la BADE, la Banque mondiale qui financent les navires et équipements sur la surveillance, la formation maritime, l'Espagne qui finance des projets dans le domaine de la pêche artisanale, des ports, sécurité, surveillance des pêches, recherche .etc .

Absente sur le terrain, l'UE ne peut avoir qu'une influence limitée sur les mesures prises sur la gestion durable des stocks halieutiques, que sa présence massive comme armateur préoccupé avant tout par les facilités d'accès pour ses navires ne fait qu'accentuer, alors qu'un pays comme la Chine, à travers ses intérêts massivement représentés au niveau de l'industrie locale, peut fortement influencer sur les politiques sectorielles du pays.

Coûts excessif de la surveillance

D'autre part, le fait que plusieurs centaines de navires, représentant plus de 90% des captures ne soient pas astreints à débarquer en Mauritanie, limite considérablement l'efficacité des différentes mesures de gestion, et constitue un terreau favorable aux activités des navires IUU.

En effet, il est mathématiquement impossible, quelle que soit l'efficacité des outils de surveillance mis en place, de contrôler en haute mer quelques 4500 embarcations artisanales et navires de la pêche industrielle, dispersées sur une ZEE de 230 000 km². Aussi, il est plus difficile de cerner les chiffres de capture de cette flottille, tant en ce qui concerne les espèces commerciales conservées à bord, que les captures accessoires rejetés en raison de leur faible valeur marchande. Basés sur ces chiffres biaisés, la recherche, quelle que soit sa performance, ne peut produire que des résultats insuffisants, que les campagnes de pêche expérimentale de ses bateaux de recherche ne peuvent à elles seules combler.

Entrée en lice de la Chine

En 1991, seule la Chine avait offert une solution pour le renouvellement de la flottille mauritanienne devenue obsolète, ce qui lui avait permis d'introduire sa flotte de céphalopodières, dans le cadre de sociétés mixtes qui détiennent plus de 80% de l'armement mauritanien actuel.

À l'époque, cette entrée avait considérablement freiné le développement de la pêche artisanale, et accru la pression sur les stocks de poulpe,

Aujourd'hui encore, elle avance ses pions dans le domaine ultrasensible de la valorisation locale des produits, pour laquelle l'UE n'a apporté que des réponses très timides. Outre le renouvellement (mise à niveau) des outils de production, pour lequel l'AFD a financé les études, il y a toute la problématique de la domiciliation des captures, devenue une obsession chez les mauritaniens qui acceptent de moins en moins la situation actuelle où on « apprend que notre pays est très riche en poisson, mais on n'en sent même pas l'odeur »

En annonçant un investissement de 100 millions de \$US, dans les activités de transformation des petits pélagiques, la Chine marque un point psychologique important, même si, tenant compte de la mauvaise expérience vécue au début des années 1990, avec l'entrée de sa flottille céphalopodière, on devrait être cette fois-ci plus regardant, côté durabilité de la ressource et coexistence avec les pêcheries artisanales ...

Quelle vision pour l'avenir de la coopération ACP/UE en matière de pêche?

Une vision commune basée sur la gestion et l'exploitation durable des ressources halieutiques des ZEE des pays ACP, et un partage équitable des fruits de cette exploitation, conformément aux principes régissant le code de conduite pour un pêche responsable de la FAO, avec une dimension développement très marquée.

Les nouveaux accords devraient s'écarter autant que possible du schéma traditionnel qui fait des pays côtiers des simples rentiers attendant tranquillement des dividendes versées par des opérateurs étrangers, sans transfert de technologie leur permettant de participer à l'extraction de la richesse potentielle des ressources halieutiques de leur ZEE, mais jeter les bases d'une coopération leur permettant progressivement de participer à la valorisation des produits afin d'extraire eux-mêmes cette richesse.

Ces principes seraient repris dans une charte de bonne gouvernance régissant les relations de coopération en matière de pêche, entre l'UE et le pays côtier concerné, élaboré dans le cadre du dialogue politique prévu par les APP.

Cette charte définirait les conditions d'accès des armements étrangers au surplus non exploité par les nationaux, avec des dispositions permettant notamment une totale transparence sur tous les accords d'accès et la liste des navires autorisées dans la ZEE du pays côtier,

Inspirées de la Convention ACP UE de Cotonou(art 96) dont les deux parties sont signataires, des dispositions de lutte contre la corruption devraient y figurer en bonne place.

Autres dispositions des accords

A cet effet, les nouveaux APP devraient comporter au moins des dispositions relatives à:

- domiciliation dans les ports des pays côtiers de l'ensemble des captures réalisées dans leur ZEE, suivant un calendrier et des modalités à convenir,

- Délocalisation vers ces pays de certaines activités de traitement actuellement réalisées en Europe : valorisation des captures, pouvant comporter l'élaboration des produits semi finis avec finition en Europe (à l'exemple de la Chine en Asie)
- Débarquement et utilisation des rejets et captures accessoires, à des fins nutritionnelles, agricoles, pharmacologiques etc.
- Soutien à la Pêche artisanale et côtière pour l'accès aux ressources pour l'exploitation desquelles elle dispose des avantages comparatifs.

Dans ce cadre, la mise en place d'un crédit maritime serait envisagée, après mise en place des gardes fous nécessaires, afin d'en assurer la durabilité

Les pêcheurs artisans devraient bénéficier d'une juste rémunération de la richesse créée par leurs efforts(y compris des subventions indexées au montant de la VA)

Financement

Des fonds publics européens devraient être dégagés pour soutenir les investissements privés européens dans les industries de pêche des pays ACP (au lieu de financer seulement l'accès des navires):

- 1) financement des infrastructures et superstructures nécessaires au débarquement et au traitement des produits :Port pélagique de Nouadhibou, avec ses infrastructures et installations annexes(voir études), et un chantier naval à Nouadhibou pour recevoir et traiter toute la gamme de navires opérant dans la ZEE.
- 2) subvention d'installation et prêts bonifiés pour les opérateurs européens désireux de s'installer seuls ou en association (viabilisation de terrains pour l'installation des usines, études et ingénierie) .
- 3) formation des jeunes et femmes des pays riverains aux métiers de la pêche
- 4) études afin de constituer une banque de projets pour les opérateurs privés désireux d'investir dans l'industrie locale de transformation des produits de la pêche (y compris des petits ateliers artisanaux modernes, comme la préparation de poutargue de mulets etc.)

Cadre institutionnel

Mise en place d'un cadre favorable au débarquement des captures et aux investissements étrangers dans le secteur de la pêche post capture des pays côtiers, y compris des garanties de libre exportation des produits débarqués par des navires sous pavillon étranger autorisés dans la ZEE du pays concerné, ou transitant par ses ports.

Dr Ahmed Mahmoud CHERIF
PECHECOPS
Mauritanie